

Erasmus+ 2021-2027

en Fédération Wallonie-Bruxelles

Kick-Off 07/10/2022
Enseignement Supérieur
Inclusion dans les projets de mobilité
(AC131)

Erasmus+ enrichit les vies, ouvre les esprits

www.erasmusplus-fr.be



Table des matières

- ✓ Rappel des notions de base
- ✓ Révision de la Note Inclusion Enseignement Supérieur Appel 2022
- ✓ Obligations contractuelles: convention de subvention AN-BEN et contrat de bourse SM/ST

Rappel des notions de base

Le soutien à l'Inclusion, pourquoi?

Permettre aux participants AMO (Avec Moins d'Opportunités) de **réaliser un séjour Erasmus dans de bonnes conditions** → Une des 4 priorités de la Programmation Erasmus 2021-2027 (*Inclusion, Green, Digital, Citoyenneté*).

Qui est AMO en FWB?

Une liste **exclusive** de profils est établie, par Appel, par l'Agence en collaboration avec un groupe de travail représentatif des 4 secteurs de l'enseignement et de la formation.

Un soutien financier, sous quelle forme?

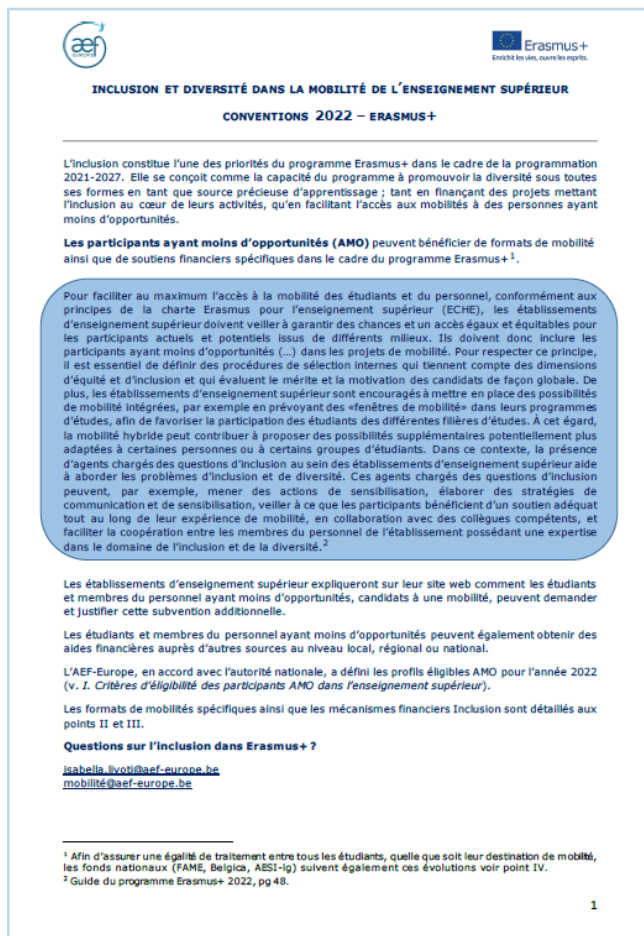
Sous deux formes:

- 1) Top-up: montant de bourse *additionnel* aux taux standards
- 2) Soutien additionnel à la mobilité pour des frais non-couverts par les forfaits voyage et séjour standards
 - sous forme de **coûts réels** pour le participant (pas de plafond mais validation par l'Agence sur base d'une analyse des besoins)
 - sous forme de **forfait** (100€/participant) pour l'organisme qui organise les activités de mobilité.

Format de mobilité spécifique

En plus du soutien financier, les étudiants AMO ont accès à la **mobilité de courte durée de 5 à 30 jours** (avec composante virtuelle obligatoire).

Note Inclusion Enseignement Supérieur Appel 2022 (version mai 2022)



Mise à jour en cours (*version octobre 2022**) avec double objectif:

- Davantage de **lisibilité** au niveau de la mise en page, avec création d'une table des matières
- **Simplification** des procédures en matière de reporting.

Principales modifications:

- Réécriture du préambule, avec ajout de la référence à l'All AC171
- Mise à jour de la **procédure AC171 IN entrante**, avec notamment ajout d'un paragraphe sur les pièces justificatives
- Top-Up : mise à jour des pièces justificatives (~~rapport final~~ → contrôle documentaire)
- Soutien additionnel à la mobilité :
 - Révision de la procédure de demande (ajout de la mention du transfert sans avenant)
 - Mise à jour des pièces justificatives (~~rapport final~~ → contrôle documentaire)
- **Tableau de correspondance** des raisons AMO indiquées dans le BM et des profils AMO FWB

MAIS PAS DE CHANGEMENT au niveau des profils définis: 5 (A,B,C,D,E) + 4 spécifiques promsoc

*A noter que la Note pour l'Appel 2021 fera également l'objet d'une mise à jour pour les aspects liés au reporting.

Tableau de correspondance BM/Profils AMO CFWB

Content menu <

- Details
- Organisations
- Contacts
- Mobility Activities
- Blended Intensive Programme
- Import-export mobility activity
- Fewer Opportunities**
- Budget

Fewer Opportunities

Please indicate the number of participants with fewer opportunities according to each reason below.

Reason	Number of Participants
Cultural differences	<input type="text" value="0"/>
Disability	<input type="text" value="0"/>
Economic obstacles	<input type="text" value="0"/>
Educational difficulties	<input type="text" value="0"/>
Geographical obstacles	<input type="text" value="0"/>
Health problems	<input type="text" value="0"/>
Migrant background obstacle	<input type="text" value="0"/>
Other reasons	<input type="text" value="0"/>
Social obstacles	<input type="text" value="0"/>

Obligations contractuelles: convention de subvention AN-BEN

Convention de subvention monobénéficiaire Erasmus+ 2022 – Conditions particulières Numéro de la convention : 221016002

ARTICLE I.14 – MISE À DISPOSITION D'UN SOUTIEN POUR L'INCLUSION DES PARTICIPANTS AYANT MOINS D'OPPORTUNITÉS

En ce qui concerne les participants ayant moins d'opportunités, le bénéficiaire est tenu de s'assurer que, si nécessaire, le soutien à l'inclusion soit versé en préfinancement et ce, afin de faciliter la participation aux activités.

Le soutien à l'inclusion doit être versé en préfinancement afin de faciliter la participation aux activités

Obligations contractuelles: contrat de bourse BEN-Part. (SM/ST)

NEW

ARTICLE 4 – PAYMENT ARRANGEMENTS

- 4.1 [For outgoing mobility]
Payment shall be made to the participant no later than (whichever comes first):
- 30 calendar days after the signature of the agreement by both parties
- [beneficiary to choose one: the start date of the mobility period / [Not applicable for participants receiving the top-up for fewer opportunities or inclusion support.] upon receipt of confirmation of arrival by the participant]
[For incoming mobility Ukraine]
The participant shall receive individual and travel support, if applicable, in a timely manner after the arrival of the participant.

Les participants qui reçoivent le top-up ou le soutien additionnel à l'inclusion *doivent* recevoir la bourse **avant le début de leur mobilité**

→ et non pas après réception de la confirmation de l'arrivée du participant